

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE POUR L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT *Les documents produits doivent être des copies des documents originaux*

A – Identité et régularité du séjour :

- g) Pièce d'identité : carte nationale d'identité ou passeport ou acte de naissance pour chacune des personnes majeures à loger, ou, pour les enfants mineurs, livret de famille ou acte de naissance ;
- b) Pour les personnes concernées, le jugement de tutelle ou de curatelle ;
- c) Pour les personnes de nationalité étrangère qui ne sont pas ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, d'un autre Etat membre de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération Helvétique, le titre de séjour en cours de validité, ou le récépissé de demande de renouvellement du titre de séjour ; ce document est exigé pour toutes les personnes majeures qui vivront dans le logement. Pour bénéficier de l'attribution d'un logement social, ces personnes doivent être titulaires d'un titre de séjour en cours de validité, conforme à l'arrêté du 15 mars 2010 – article R.441-1 (1°) du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- d) Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, d'un autre Etat membre de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération Helvétique doivent respecter les conditions prévues à l'article L.121-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

B – Revenu fiscal de référence des personnes appelées à vivre dans le logement :

- a) Avis d'imposition ou de non imposition de l'avant dernière année (N-2) pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement ;
- b) Lorsque tout ou partie des revenus perçus l'avant dernière année (N-2) n'a pas été imposé en France mais dans un autre Etat ou Territoire, il conviendra de produire un document équivalent à l'avis d'imposition sur le revenu dans cet Etat ou Territoire.
En cas d'impossibilité justifiée de se procurer un tel document, la présentation d'une attestation d'une autre administration compétente ou du ou des employeurs pourra être admise. Ces documents doivent être traduits en français et les revenus convertis en euro.
- c) Les personnes de nationalité étrangère dont la date d'entrée récente sur le territoire Français ne leur permet pas de produire cet avis d'imposition français devront justifier des revenus perçus dans leur pays, au moyen de documents traduits en français et les revenus convertis en euro.

C – Documents attestant de la situation indiquée :

Situation familiale :

- Marié(e) : livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage ;
- Veuf(ve) : certificat de décès ou livret de famille ;
- PACS : attestation d'enregistrement du PACS ;
- Naissance attendue : certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines ;
- Divorcé(e) ou séparé(e) : extrait du jugement, de l'ordonnance de non conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS.

Situation professionnelle :

- Etudiant(e) : carte d'étudiant ;
- Etudiant(e) boursier(e) : avis d'attribution de bourse ;
- Apprenti(e) : dernière fiche de paie ;
- ✶ Prestations sociales (AAH, RSA, AF, CF, PAJE, ASF...) : notification CAF ou MSA ;
- Pension alimentaire perçue : extrait du jugement ;
- Indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale ;
- Retraité(e) ou invalide : notification de la pension ;
- ✶ Salarié(e) : bulletins de salaire des 3 derniers mois ou attestation de l'employeur ;
- Non salarié (Profession libérale, artisan, commerçant, agriculteur..) : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise, évaluant le salaire mensuel perçu.
- ASSEDIC : avis de paiement.

Logement actuel :

- Locataire : bail + 3 dernières quittances de loyer ou attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges ou tout moyen de preuve des paiements effectués ;
- Hébergement chez un particulier : attestation de la personne qui héberge ;
- En structure d'hébergement, logement foyer : attestation de la structure d'hébergement ;
- Camping, hôtel : reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ;
- Sans abri : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ;
- Propriétaire : acte de propriété + plan de financement.

Motif de la demande :

- Sans logement : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement ;
- Logement non décent, insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association, des photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, copie d'une décision de l'administration faisant état de l'insalubrité ou de la dangerosité du logement ou de l'immeuble, arrêté préfectoral ou municipal ;
- Logement repris ou mis en vente par son propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail ;
- Procédure d'expulsion : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux ;
- Violences familiales : prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou dépôt de plainte ;
- Coût du logement trop élevé : document démontrant les dépenses affectées au logement ;
- Handicap : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente ou d'un organisme de sécurité sociale ;
- Raison de santé : certificat médical ;
- Regroupement familial : attestation de dépôt de demande de regroupement familial ;
- Assistant maternel ou familial : agrément ;
- Mutation professionnelle : attestation de l'employeur actuel ou futur ;
- Accédant à la propriété en difficulté : plan d'apurement de la dette ou autre document pouvant attester de la difficulté financière.
- Rapprochement du lieu de travail : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur.